



# Ville de *PINCOURT*

## Info Pincourt, Volume 18 · Numéro 2

**Nouveau service dans Vaudreuil-Soulanges**



**une combinaison gagnante!**

**Pourquoi le service du 3-1-1 ?**

La MRC de Vaudreuil-Soulanges, tout comme les autres organisations ayant déjà implanté un service d'appels d'urgence **9-1-1**, a identifié la problématique de l'**engorgement** du centre de réception des appels **9-1-1** dû à la gestion d'une très forte proportion d'appels **non-urgents**, plutôt de **type travaux publics**.

**Quand faire le 3-1-1 ?**

Les appels téléphoniques faits au **3-1-1** sont des appels requérant **des interventions municipales** autres que celles des services de police, incendies et d'ambulance (**9-1-1**), comme par exemple bris d'aqueducs, entraves, travaux publics, etc...

Le service du **3-1-1** n'est pas un service d'information ni d'administration municipale. C'est pourquoi les numéros de téléphone des différentes municipalités sont maintenus.



**Aide-mémoire à conserver**

Lors d'un appel fait au **3-1-1**, un système automatisé de réponse vocale interactive bilingue (RVI / IVR) accueillera l'appelant et lui demandera de laquelle des 23 municipalités de la MRC l'intervention est requise. Pour chaque municipalité, l'appel sera traité dans les plus brefs délais selon des procédures conséquentes et appropriées à la demande.

# 3-1-1 *l'écoute*

**3-1-1 : Services municipaux d'intervention**  
(bris d'aqueducs, entraves, travaux publics, etc)

**4-1-1 : Assistance annuelle**

**5-1-1 : Transport-Québec**

**8-1-1 : Info-Santé**

**9-1-1 : Urgence : Police, ambulance et incendie**

Municipalité Régionale de Comté de  
**VAUDREUIL-SOULANGES**



*Le Diagnostic résidentiel,  
ça rapporte à tous !*



La Ville de Pincourt s'apprête à « suivre le courant collectif », comme le clame le slogan de la nouvelle campagne d'Hydro-Québec pour promouvoir son service du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER.

Pour chaque questionnaire du Diagnostic résidentiel rempli par les citoyens entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre, Hydro-Québec remettra à la Ville de Pincourt 30 \$ pour chaque rapport envoyé par la poste ou 35 \$ pour chaque rapport émis en ligne.

**Ajout d'une halte cycliste et piétonnière**

Les sommes d'argent remises par Hydro-Québec serviront à réaliser le projet suivant :

**Ajout d'une halte cycliste et piétonnière dans le cadre du projet de réaménagement du parc Bellevue.**

**Le Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER : un outil pratique et gratuit**

Le diagnostic résidentiel vous permet d'obtenir une évaluation énergétique personnalisée gratuite de votre résidence et de vos appareils. Cette évaluation gratuite est réalisée à partir de vos réponses à un questionnaire et vous donne des recommandations pour réduire votre consommation d'énergie.

Si vous avez accès à Internet, vous pouvez dès maintenant remplir votre questionnaire en ligne ([www.courantcollectif.com](http://www.courantcollectif.com)). Si non vous pouvez téléphoner au 1 800 ÉNERGIE pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne.

*Journée des pompiers*

**Spectacle musical avec le groupe « Akasha »**

**Samedi 8 août dès 13 h 30 au parc Bellevue**

Les festivités se poursuivent pour une 29<sup>e</sup> année avec un spectacle haut en couleurs. Jeux dès 13 h 30 et spectacle en soirée, le tout couronné par un magnifique feu d'artifice.



## *La prévention incendie, ça se déménage !*

### **L'avertisseur de fumée**

Lorsque vous arrivez dans une nouvelle demeure, assurez-vous d'avoir des avertisseurs de fumée fonctionnels. Sur chacun des étages, vérifiez la date de fabrication inscrite sur le boîtier de l'appareil. Si elle remonte à plus de dix ans, changez l'avertisseur de fumée ou demandez à votre propriétaire de le faire. C'est la responsabilité du propriétaire d'installer un avertisseur de fumée sur chacun des étages d'un logement. Par contre, c'est au locataire de le garder en état de fonctionner. Dès votre arrivée, mettez-y une pile neuve. Ainsi vous serez assuré d'avoir un avertisseur efficace.

### **Le ramonage de la cheminée**

Est-ce que la cheminée de l'appareil à combustible solide a été ramonée avant les prochains temps froids et par qui ? Il est souvent difficile d'obtenir cette information lorsque l'on arrive dans une nouvelle demeure. À défaut d'avoir un reçu de ramonage d'une entreprise membre de l'Association des professionnels du chauffage, ne prenez jamais pour acquis que votre cheminée et votre installation de chauffage sont sécuritaires.

### **Le panneau électrique**

Certaines personnes remplacent des fusibles ou des disjoncteurs par d'autres de plus grande capacité. Ainsi, ces équipements n'agissent plus adéquatement pour maintenir la sécurité de l'installation électrique. Une inspection par un maître électricien permet de déceler et de corriger ces anomalies qui sont un risque potentiel d'incendie.

### **Les feux en plein air :**

La Ville de Pincourt est un milieu urbain d'une superficie de 9 km<sup>2</sup>, il est donc essentiel de penser à vos nouveaux voisins qui veulent eux aussi profiter de la belle saison estivale. Les feux de camps ainsi que les feux sur le sol sont interdits sur le territoire de la Ville, sauf pour les foyers extérieur approuvés, les grills ou les barbecues.

Si vous avez des questions concernant la prévention des incendies, vous pouvez communiquer avec le chef de la prévention au 514-453-8981 poste 232 du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 (16 h du 1<sup>er</sup> juillet à la Fête du travail).

## *Rappel - Vente de garage* **Nouvelle réglementation**

En vertu du nouveau règlement de zonage les exigences suivantes sont applicables sur tout le territoire de la Ville de Pincourt pour les ventes de garage.

Les nouvelles dispositions sont :

1. La vente de garage doit être tenue exclusivement pendant un maximum de trois jours consécutifs la fin de semaine de la Fête des Patriotes, de la Fête nationale ou de la Fête du travail;
2. La vente de garage doit avoir lieu durant une période comprise entre huit heures (8 h) et vingt heures (20 h);
3. Une seule enseigne temporaire est autorisée, pourvu :
  - a. que sa superficie d'affichage n'excède pas 0,60 m<sup>2</sup> (6 pi<sup>2</sup>);
  - b. qu'elle soit installée sur le terrain où la vente de garage doit avoir lieu;
  - c. qu'elle soit installée au plus tôt quatre jours avant la journée de la vente et qu'elle soit enlevée dès la fin de la vente de garage.

**Pour l'année 2009, le 24 juin étant un mercredi, les dates autorisées pour la tenue de ventes de garage seront les 27, 28 et 29 juin 2009.**

## *Alimentation des animaux à l'extérieur*

Certains citoyens ont tendance à nourrir les animaux sauvages (écureuils, rats laveurs ou autres). Malheureusement ceci a pour effet d'attirer ces animaux et parfois ceux-ci réussissent à s'introduire à l'intérieur des résidences privées.

Pour votre information, nous désirons vous aviser que, selon notre règlement de nuisances, il est interdit de déposer ou de laisser de la nourriture à l'extérieur d'un bâtiment dans le but de nourrir ou d'attirer des animaux ou oiseaux non domestiques, sauf dans le cas de mangeoires d'oiseaux.

Denyse Rozon  
Inspectrice-technicienne

## Opération - Prévention - Qualité

### Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc

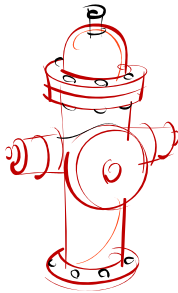
Du 15 juin au 15 septembre 2009

Entre 22 h et 6 h, la compagnie Aqua Data, mandatée par la Ville de Pincourt, effectuera le rinçage du réseau d'aqueduc et l'inspection des bornes d'incendie sur le territoire afin de s'assurer de bien respecter les normes de sécurité en cas d'incendie.

#### En quoi consistent les travaux ?

##### Rinçage unidirectionnel :

Il s'agit d'évacuer du réseau les particules et/ou débris qui pourraient se former sur les parois. On augmente donc la vitesse de circulation de l'eau et on évacue l'eau souillée par les bornes d'incendie. Les opérations sont réalisées à l'aide de routes de rinçage prédéterminées qui favorisent un meilleur nettoyage.

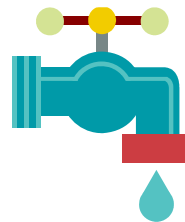


##### Inspection des bornes d'incendie :

À l'aide d'un système de miroirs, Aqua Data vérifie le mécanisme de fonctionnement de la bouche d'incendie, mesure la pression d'eau et détermine, s'il y a lieu, les priorités d'intervention. Tout cela vise la sécurité en cas d'incendie.

Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille). Cela peut occasionner certains désagréments dont les taches sur les tissus.

##### Que faire en cas d'eau rouillée ?



La Ville de Pincourt vous conseille d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.

Vous pourrez effectuer le lavage de tissus et de la vaisselle en dehors des heures mentionnées ci-haut.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la Division entretien au : 514-453-2213, option 1

### Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc à l'extérieur

Il est défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant d'utiliser ou de tolérer l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux, que cette eau provienne d'un branchement d'aqueduc situé ou non sur l'immeuble où l'utilisation de l'eau est constatée, et ce, entre le **1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre** de chaque année, **sauf entre 20 h et 22 h**, les jours suivants :

- pour les occupants des bâtiments dont le **numéro civique** est un nombre **impair** : **les dates impaires**
- pour les occupants des bâtiments dont le **numéro civique** est un nombre **pair** : **les dates paires**

Toutefois, il est toujours prohibé de laisser l'eau provenant de l'arrosage ruisseler dans la rue ou sur une propriété voisine.

L'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des plates-bandes et potagers est permise en tout temps à la condition que cet arrosage soit effectué à l'aide d'un récipient non assisté d'un boyau d'arrosage. Il est possible d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'arrosage d'une nouvelle pelouse en respectant certaines normes. Un seul certificat d'autorisation non renouvelable par année peut être émis pour un immeuble. **Aucun certificat d'autorisation ne sera émis pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août inclusivement.**

L'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour le remplissage complet d'une piscine est prohibée sauf une fois par année de calendrier et pourvu que l'opération soit faite entre minuit et 6 heures.

L'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour le lavage des autos est prohibée en tout temps sauf si le boyau d'arrosage est muni d'une lance à fermeture automatique et si on utilise strictement l'eau requise à cette fin.

L'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour le lavage des entrées de garage et de stationnement est prohibée en tout temps.

En cas de sécheresse, d'urgence, de bris majeur du système d'aqueduc municipal ou pour permettre le remplissage des réservoirs de la ville, l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux ainsi que le lavage des autos et des entrées de garage, peuvent être complètement prohibés sur ordre du directeur général, du directeur de l'aménagement du territoire ou du directeur des services techniques de la Ville dont avis est donné à la population de la façon jugée appropriée dans les circonstances.

Communiquez avec la Division urbanisme et permis au 514-453-8981 poste 332 pour obtenir des renseignements supplémentaires.



## *Recherche de personnel électoral*

L'année 2009 étant une année d'élection, la présidente d'élection, madame Nicole Drouin, désire se doter d'une banque de candidats afin de combler les besoins en personnel électoral.

Si vous êtes bilingue...

Si vous possédez une expérience pertinente...

Vous pouvez dès maintenant nous faire connaître votre intérêt à travailler pour les élections municipales du 1<sup>er</sup> novembre prochain pour les postes de :

- ◇ Membres de la commission de révision (en octobre – horaire à déterminer)

ou

- ◇ Scrutateurs, secrétaires, préposés à l'information (les 25 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2009)  
Vous devez également être disponible pour une soirée de formation au début du mois d'octobre.

Vous n'avez qu'à communiquer avec : Madame Nicole Drouin au (514) 453-8981 poste 324, ou avec Madame Danielle Carbonneau au (514) 453-8981 poste 346.

De plus vous pouvez aussi nous faire parvenir vos coordonnées :

Courriel : [greffepincourt@videotron.ca](mailto:greffepincourt@videotron.ca)

Télécopieur : (514) 453-8401

Courrier : 919, chemin Duhamel, Pincourt (Québec) J7V 4G8

---

---

## *La flamme olympique passera à Pincourt*

C'est avec une très grande fierté que nous vous annonçons que le Comité Organisateur des Jeux Olympiques 2010 de Vancouver (COVAN) a sélectionné la Ville de Pincourt comme halte dans le parcours de la Flamme Olympique.

En effet, mardi le 8 décembre 2009, fort probablement en fin d'après-midi, la Flamme Olympique fera un arrêt à Pincourt et sillonnera notre Ville dans son périple vers Vancouver.

Un comité municipal, formé de messieurs Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services communautaires, Richard Dubois, directeur de l'Aménagement du Territoire et Michel Perrier de la direction générale, travaille de concert avec les responsables du CO des Jeux pour faire de cet arrêt un événement mémorable pour notre municipalité.

Réservez cette date dans votre agenda, d'autres détails vous seront fournis ultérieurement concernant cet événement.

## *Activités estivales*

### **Pipo et Cooky**

Lundi le 13 juillet à 19 h au parc Olympique

Pipo le clown ventriloque et son chien Cooky, marionnette intrépide et espiègle, vous invitent à 50 minutes de plaisir et de rires aux éclats.

Apportez vos sièges. En cas de pluie, le spectacle aura lieu à l'Omni-Centre

### **Film / Flic du mail**

Mardi le 21 juillet à 19 h 30 à l'Omni-Centre

Film présenté en français

Recalé à l'institut de police, Paul Blart devient gardien de sécurité dans un centre commercial. Quadragénaire divorcé, obèse et hypoglycémique, maladroit avec les femmes, il devra faire face à un groupe de voleurs qui détient Abby, dont il est tombé amoureux, et quelques clients.

### **Bouchon le clown**

Lundi le 3 août à 19 h au parc Olympique

Accompagné à l'accordéon, Bouchon le clown invite les enfants à l'aider dans ses tours de magie. Chansons, tours de magie et une histoire fantastique (Le crapaud et la princesse) alternent. Avec la participation de volontaires qui jouent les personnages de l'histoire, Bouchon vous promet une soirée magique !

Apportez vos sièges. En cas de pluie, le spectacle sera présenté à l'Omni-Centre.

---

---

## *50<sup>ième</sup> anniversaire de la Ville de Pincourt*

Nous sommes toujours à la recherche de personnes voulant se joindre au comité des Fêtes du 50<sup>ième</sup> anniversaire de la Ville. Nous vous invitons aussi à nous faire part de votre intérêt pour monter une activité particulière ou nous soumettre une ou des idées d'activités.

Nous vous invitons à communiquer avec nous par le biais de l'adresse courriel suivante:

[conseilpincourt@videotron.ca](mailto:conseilpincourt@videotron.ca)

ou encore par téléphone au :

514-453-8981 sur la boîte vocale 346